

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

---

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

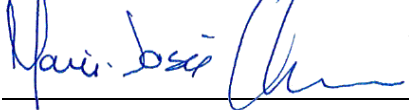
Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 12 janvier 2026, à 19 h, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par monsieur Abner Luc Theodore a pour but d'aménager, au 49-51, rue du Bord-de-l'Eau, un projet intégré composé de huit unités d'habitation en rangée.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 12 janvier 2026.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 18 décembre 2025.



---

Marie-Josée Charron, greffière